

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie



FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'INTEGRATION DES ODD DANS LES INSTRUMENTS NATIONAUX DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

VERSION PROVISoire

Mai 2016

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	4
AVANT PROPOS	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION.....	10
I- ANALYSE DU CONTEXTE	11
1.1- Processus du développement durable au Togo.....	11
1.2- Système national de Planification.....	12
1.3- Mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement au Togo	13
1.4- Processus de l’agenda post-2015 au Togo.....	14
• 1.4.1- Les Consultations nationales	14
• 1.4.2- Elaboration du programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l’état pour le développement durable du Togo (PNRCME/DD 2015-2019)	15
• 1.4.3- Formation sur la grille d’analyse du développement durable (GADD-F)	15
• 1.4.4- Formation sur la maîtrise d’outils d’élaboration du programme de développement pour l’après 2015 et de la stratégie des achats publics durables au Togo	16
• 1.4.5- Sensibilisation des Parlementaires sur l’Agenda post-2015	16
• 1.4.6- Sensibilisation des médias et de la société civile	16
• 1.4.7- Atelier de sensibilisation et d’information sur la planification régionale axée sur les ODD	16
II- CONDUITE DE LA REVUE	16
2.1- Démarche méthodologique de la revue	16
2.2- Consultations des différentes parties prenantes.....	17
III- POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE.....	18
3.1- Processus de sensibilisation et d’appropriation des différents acteurs sur les ODD.	18
3.2- Intégration des ODD dans les cadres nationaux.....	18
• 3.2.1- Intégration des ODD dans la législation	18
• 3.2.2- Formulation du Plan national de développement (PND)	19
• 3.2.2.1- Leçons tirées de la mise en œuvre des OMD	19
• 3.2.2.2- Préparation des outils pour la formulation du PND	20

• 3.2.2.3-	Intégration des dimensions du développement durable	21
• 3.2.3-	Efforts d'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement	22
• 3.2.4-	Thématiques émergentes importantes	25
3.3-	Analyse thématique en lien avec la thématique mondiale.....	26
IV-	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	27
4.1-	Mobilisation des moyens pour la mise en œuvre	27
4.2-	Défis.....	28
V-	PROCHAINES ETAPES	28
5.1-	Aperçu des prochaines étapes.....	28
• 5.1.1-	Objectifs à court et moyen termes et étapes définies	28
• 5.1.2-	Objectifs à long terme et étapes définies	29
5.2.	Défis anticipés pour les objectifs à court et long terme.....	29
5.3.	Actions à mener ou planifier pour aborder les défis anticipés.....	29
VI-	CONCLUSION.....	29
ANNEXES	30

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BCEAO	:	Banque centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CNDD	:	Commission nationale de développement durable
CPDN	:	Contributions prévues déterminées au niveau national
DGTLS	:	Direction générale du travail et des lois sociales
FPHN	:	Forum politique de haut niveau
GADD-F	:	Grille d’analyse de Développement durable développé par la Francophonie
GES	:	gaz à effet de serre
INSEED	:	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
ITIE	:	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
MAEH	:	Ministère de l’agriculture de l’élevage et de l’hydraulique
MPD	:	Ministère de la planification du développement
MTEFP	:	Ministère du travail, de l’emploi et de la fonction publique
ODD	:	Objectifs de Développement
OMD	:	Objectifs du millénaire pour le développement
OSC	:	Organisations de la société civile
OTR	:	Office togolais des recettes
PMA	:	Pays les moins avancés
PND	:	Plan national de développement
PNRCME/DD	:	Programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l’Etat pour le développement durable
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations-Unies pour l’Environnement
PSPP	:	Politiques, Stratégies, Programmes et Projets
PTF	:	Partenaires techniques et financiers
PUDC	:	Programme d’urgence de développement communautaire
PVVIH	:	Personnes vivantes avec le VIH (PVVIH)
QUIBB	:	Questionnaire unifié des indicateurs de bien-être de base
SCAPE	:	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l’emploi
SND/OMD	:	Stratégie nationale de développement à long terme basée sur les OMD
SNDD	:	Stratégie nationale de développement durable
SNDS	:	Stratégie nationale de développement de la statistique
SNP	:	Système national de planification
UNDESA	:	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies

AVANT PROPOS

En septembre 2015, la communauté internationale a fait un pas historique en se dotant d'une vision globale du développement pour l'après 2015 au cours du Sommet des Nations Unies sur le développement durable. En effet, ce nouvel agenda intitulé « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » a été formellement adopté à cette occasion. Ce dernier comportant 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles, a été conçu afin de parachever au cours des 15 prochaines années les efforts de lutte contre la pauvreté entamés en 2000 dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les progrès que le Togo a pu accomplir dans le cadre de la mise en œuvre des OMD à ce jour, nous ouvrent la voie pour aborder avec une vitalité renouvelée, les nouveaux objectifs de développement durable que nous nous fixons dès à présent. Le premier facteur de succès pour la réalisation de ces nouveaux objectifs est leur appropriation par les différentes parties prenantes au processus de développement. Nous devons donc les adapter à notre contexte national et à nos diversités culturelles, si nous voulons réaliser pleinement notre agenda. C'est un défi majeur qui doit être impérativement et collectivement relevé avec plus de vigueur à ce moment crucial de la vie de la planète.

Depuis que notre pays a retrouvé le chemin de son développement économique et social à partir de 2006, après les crises socio-politiques des années 90, nous avons franchi des étapes fondamentales qui nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité.

Entre 2006 et 2012, la vague de réformes politiques, économiques et sociales mises en œuvre a permis au Togo de réaliser des progrès importants en terme de réduction de la pauvreté (61,7% en 2006 à 58,7% en 2011) et d'amélioration du bien-être de ses populations. Cet élan s'est poursuivi après 2012 à travers la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) couvrant la période 2013-2017.

Ainsi, les niveaux actuels des indicateurs sociaux incitent à l'optimisme et à la confiance quant aux perspectives de consolidation de l'économie togolaise et d'amélioration durable des conditions de vie de la population. Les derniers chiffres issus des enquêtes spécialisées basées sur le Questionnaire unifié des indicateurs de bien-être de base (QUIBB) 2015 sont à cet égard évocateurs. Ils montrent une réduction sensible de la pauvreté et du chômage, ainsi qu'une amélioration nette de l'accès aux services sociaux de base, notamment l'éducation, l'électricité et l'eau potable. Dans le souci de renforcer les progrès réalisés, le Gouvernement s'est engagé au cours de l'année 2016 dans un vaste Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC).

Le Togo maintient le cap vers l'émergence à l'horizon 2030, comme en témoignent les nombreuses réalisations effectuées depuis une décennie en matière d'infrastructures économiques et sociales. L'accroissement du rythme des investissements à l'heure actuelle,

est l'expression de la détermination de notre pays à accélérer son développement. Ces investissements majeurs devraient à terme, permettre à notre pays non seulement de valoriser tout son potentiel, en jouant pleinement le rôle de grand carrefour économique et financier sous-régional, mais encore celui de fenêtre maritime pour les pays enclavés du Sahel.

Aujourd'hui, notre pays fait face à de multiples défis. A ceux relatifs à la pauvreté et à l'inclusion sociale s'ajoutent l'insuffisance des infrastructures modernes, les défis environnementaux émergents ainsi que le déficit du financement de notre développement. C'est ainsi que le Togo a démarré l'élaboration de son Plan national de développement (2018-2022) qui remplacera la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (2013-2017). Ce plan aura pour vocation non seulement d'assurer une parfaite intégration de nos axes d'actions prioritaires mais aussi d'en accélérer la mise en œuvre dans un cadre institutionnel approprié.

Il plait de rappeler que la république du Togo et celle de Belize ont été choisies en octobre 2013 par les Nations Unies comme pays pilotes pour l'expérimentation de la nouvelle approche en matière de planification intégrant le développement durable. Dans ce cadre, le Togo a élaboré son Programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable (PNRCME/DD) pour rendre les institutions et administrations de l'Etat plus performantes face aux défis du développement durable. Dans la même dynamique, notre pays s'est porté volontaire pour élaborer et présenter un rapport sur l'état d'avancement de l'intégration des objectifs de développement durable dans les instruments nationaux de planification de développement à l'occasion du Forum politique de haut niveau de juillet 2016.

J'ai la ferme conviction que nos efforts seront porteurs de plus d'espérance comme l'indiquent les résultats déjà engrangés et je saisis cette opportunité pour lancer un appel à tous les partenaires et à toutes les bonnes volontés afin d'accompagner le Togo dans ses efforts de recherche des meilleures conditions de vie pour ses laborieuses populations.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La communauté internationale a adopté en 2000 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en vue de créer un monde meilleur pour les populations à l'horizon 2015. Au Togo, la mise en œuvre desdits objectifs a démarré en 2007 avec l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement à long terme basée sur les OMD (SND/OMD). A l'échéance 2015, des progrès significatifs ont été enregistrés. Cependant, des défis restent à relever en vue d'un développement durable. Tirant les leçons des résultats de la mise en œuvre des OMD, la communauté internationale s'est engagée à se doter d'un agenda de développement à l'horizon 2030 intégrant les dimensions de la durabilité.

Comme pays pilote, le Togo a pris une part active au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs du développement durable (ODD) et à la définition de l'agenda post-2015. Faisant suite à cet engagement, il s'est porté volontaire pour préparer et présenter au Forum politique de haut niveau en juillet 2016, son rapport d'avancement de l'intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification de développement.

Les principales articulations dudit rapport se présentent comme suit :

- **Existant en matière de développement durable**

Le Togo, avant l'avènement des ODD, s'était déjà doté d'une vision pour le développement durable, notamment bâtir une société fondée sur la base d'un développement économique et social harmonieux et supportable pour l'environnement d'ici 2030. Elle est matérialisée dans la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) élaborée en 2011. En outre, afin de faciliter l'intégration des ODD, un nouveau système national de planification a été élaboré et validé. Par ailleurs, le pays a tiré les leçons des résultats mitigés de la mise en œuvre des OMD et s'est engagé à œuvrer pour la mise en œuvre réussie de l'agenda post-2015.

- **Processus d'élaboration et de l'adoption des ODD**

Au delà des aspirations exprimées par les populations togolaises dans le cadre de l'élaboration de l'agenda post-2015, d'autres initiatives ont été prises par le Togo pour se projeter dans l'appropriation de la démarche dictée par ce nouveau cadre de développement. Il s'agit entre autres de :

- l'élaboration du programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'état pour le développement durable du Togo (PNRCME/DD 2015-2019) ;
- la formation sur la grille d'analyse du développement durable (GADD-F) ;
- la formation sur la maîtrise d'outils d'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 et de la stratégie des achats publics durables au Togo ;
- la sensibilisation des Parlementaires sur l'Agenda post-2015 ;
- la sensibilisation des médias et de la société civile ;
- la sensibilisation et d'information sur la planification régionale axée sur les ODD.

- **Conduite de la revue pour l'élaboration du rapport**

Pour la revue en vue de l'élaboration du rapport à présenter au Forum politique de haut niveau, le Togo a adopté une démarche méthodologique en quatre (04) étapes :

- (i) Préparation : (identification et mobilisation des parties prenantes)
- (ii) Concertation avec les parties prenantes (réunion d'information sur le processus et les données à collecter, transmission du questionnaire de collecte, synthèse et analyse des données, concertation sur les données synthétisées)
- (iii) rédaction du rapport (mise en place d'un secrétariat technique, élaboration du rapport provisoire)
- (iv) validation du rapport (validation technique du rapport par les parties prenantes, adoption en conseil des ministres du rapport).

- **Leçons apprises**

L'approche participative et inclusive adoptée par le Gouvernement a permis à une masse critique d'acteurs de s'approprier davantage les ODD et leurs cibles et de se préparer à les mettre en œuvre. Il a été noté l'engagement des acteurs à œuvrer à la mise en œuvre réussie des ODD afin de combler le gap observé dans la mise en œuvre des OMD.

- **Principaux défis**

Les défis majeurs sont relatifs au renforcement des capacités et à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des ODD.

- **Initiatives après l'adoption des ODD**

Suite à l'adoption des ODD, une formation a été organisée à l'intention des acteurs nationaux et sous-régionaux sur les outils et la méthodologie d'intégration des ODD et leurs cibles dans la planification. Le Gouvernement a en outre lancé le processus d'élaboration de son plan national de développement (2018-2022) qui remplacera la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi. Ce plan servira de base pour l'intégration des ODD. A cet effet, les indicateurs ont été définis, les objectifs, cibles et indicateurs ont été priorisés. Il faut souligner les engagements pris par le Togo à la 21^{ème} Conférence des Parties tenue à Paris en 2015 pour la riposte mondiale à la menace des changements climatiques et la lutte contre la pauvreté. Le Togo a aussi lancé un vaste Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) pour répondre aux besoins sociaux des communautés à la base.

- **Efforts d'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement**

Pour l'intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification, des efforts ont été notés aussi bien de la part des acteurs étatiques (institutions de la République, ministères) que non étatiques (Secteur privé, Société Civile, partenaires techniques et financiers). Ces acteurs ont mené entre autres actions : (i) la sensibilisation pour l'actualisation des politiques, stratégies, programmes et projets ; (ii) la vulgarisation des informations sur les ODD ; (iii) la sensibilisation pour l'appropriation des ODD ; (iv) l'identification et intégration des ODD dans les documents de planification et (v) la participation aux rencontres internationales et régionales sur l'intégration des ODD dans la planification.

- **Thématiques émergentes majeures**

L'énergie, l'érosion côtière, l'emploi des jeunes et le renforcement des capacités apparaissent comme thématiques émergentes majeures. Face à ces défis, le Togo s'engage à :

- orienter les stratégies, programmes et plans vers un développement sobre en carbone basé sur le développement des énergies nouvelles et renouvelables ;
- lutter contre l'avancée de la mer en menant des actions de protection de la côte et en renforçant également la résilience des communautés de la zone côtière aux changements climatiques ;
- renforcer la promotion de l'emploi des jeunes ;
- mettre en œuvre le programme national de renforcement de capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable (PNRCME/DD) afin de restaurer les capacités à la fois humaines, institutionnelles et organisationnelles, fortement érodées avec la longue crise socio-politique des années 1990, en vue de remettre le Togo sur la rampe du développement durable.

- **Les moyens de mise en œuvre des ODD**

En vue de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement a lancé le processus d'élaboration du plan national de développement qui sera soumis, une fois finalisé, aux bailleurs de fonds au cours d'une table ronde. En outre, le secteur privé et la diaspora sont d'autres niches de financement de la mise en œuvre des ODD.

Par ailleurs, pour la mobilisation des ressources internes, le Gouvernement a d'ores et déjà mis en place l'Office togolais des recettes (OTR) avec l'intégration des services des impôts et des douanes pour plus d'efficacité.

- **Prochaines étapes**

A court et moyen termes, le Gouvernement entend entreprendre :

- l'élaboration, la validation et l'adoption du PND;
- l'élaboration du guide d'intégration des ODD dans la planification ;
- le renforcement des capacités sur l'intégration des ODD dans la planification ;
- l'actualisation des politiques et stratégies existantes au regard des ODD ;
- l'actualisation de la fiche de gouvernance du Togo en vue de la redevabilité dans le cadre de la mise en œuvre du PND ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre des ODD ;
- la vulgarisation du PND.

A long terme, il sera question d'évaluer le Plan national de développement (PND) au regard des ODD et de la vision du Togo à l'horizon 2030.

INTRODUCTION

Les dirigeants du monde entier ont marqué leur détermination à œuvrer pour l'avènement d'un monde qui accorde une importance cruciale à l'humanité, à la planète, à la prospérité et à la paix à travers l'adoption du programme de développement à l'horizon 2030. Constitué de dix sept (17) objectifs de développement durable déclinés en cent soixante neuf (169) cibles, cet ambitieux programme consacre une nouvelle ère de planification et implique pour les Etats, la nécessité de se doter de moyens innovants et d'outils adéquats en vue d'intégrer dans leurs politiques, stratégies et programmes de développement, les thématiques et les paradigmes véhiculés par cette vision mondiale.

Dans ce contexte, le Togo a participé à toutes les étapes qui ont conduit à la formulation et à l'adoption de ce programme. Aujourd'hui, il s'active résolument à mettre en place les instruments devant lui permettre de poser les bases de son développement durable. Ainsi, inscrit dans un environnement déterminé par une Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) arrivant à terme en 2017, le Togo mène des réflexions en vue d'une intégration progressive des objectifs de développement durable à travers l'élaboration d'un plan national de développement en capitalisant les acquis de la mise en œuvre de la SCAPE et celle des différentes politiques sectorielles.

Le rapport pour lequel le Togo s'est porté volontaire pour présenter à l'occasion du Forum politique de haut niveau s'articule autour de six grandes parties, à savoir : (i) analyse du contexte ; (ii) conduite de la revue ; (iii) politique et environnement favorable ; (iv) moyens de mise en œuvre ; (v) prochaines étapes et (vi) conclusion.

I- ANALYSE DU CONTEXTE

1.1- Processus du développement durable au Togo

Avant l'adoption de l'agenda post-2015, le Togo s'était déjà doté d'une vision pour le développement durable qui est de « bâtir une société fondée sur la base d'un développement économique et social harmonieux et supportable pour l'environnement d'ici 2030. Une société où la durabilité économique, écologique et sociale, la solidarité, les droits humains, la démocratie, la bonne gouvernance sont les baromètres de son développement ». Cette vision a eu comme soubassement les défis de réduction de la pauvreté, la promotion de l'action responsable et la facilitation de l'engagement de tous les acteurs au développement. Elle est matérialisée dans la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) élaborée en 2011.

Cette stratégie avait pour objectif général d'assurer le développement durable du Togo en prenant en compte l'interdépendance des aspects économique, écologique et social du développement. Plus spécifiquement, elle visait à :

- consolider la relance économique et promouvoir les modes de production et de consommation durables ;
- redynamiser le développement des secteurs sociaux et la promotion des principes d'équité sociale ;
- améliorer la gouvernance environnementale et gérer durablement les ressources naturelles ;
- éduquer et former pour le développement durable.

La SNDD est déclinée en quatre (04) principaux axes à savoir :

- axe 1 : Consolidation de la relance économique et promotion des modes de production et de consommation durables ;
- axe 2 : Redynamisation du développement des secteurs sociaux et promotion des principes d'équité sociale ;
- axe 3 : Amélioration de la gouvernance environnementale et gestion durable des ressources naturelles ;
- axe 4 : Education et compétences pour le développement durable.

Comme mécanisme institutionnel, le Togo avait mis en place un organe consultatif national : la Commission nationale de développement durable (CNDD). Cette Commission avait pour rôle principal de :

- organiser le mécanisme d'appropriation de la stratégie par les acteurs ;
- planifier la communication ;
- planifier le renforcement des capacités ;
- renforcer les cadres de concertation ;
- organiser la mobilisation des ressources.

La mission de la CNDD était prévue pour être également exécutée de façon décentralisée grâce à la mise en place des commissions de développement durable aux niveaux régional, préfectoral et communal.

1.2- Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi

La SCAPE (2013-2017) constitue le cadre de référence pour toutes actions de développement au Togo. Elle vise à accélérer la croissance pour réduire la pauvreté et les inégalités et créer des emplois, avec des effets multiplicateurs sur le niveau des revenus, la qualité de vie des Togolais et la vitesse de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Cette stratégie s'articule autour de cinq (05) axes à savoir :

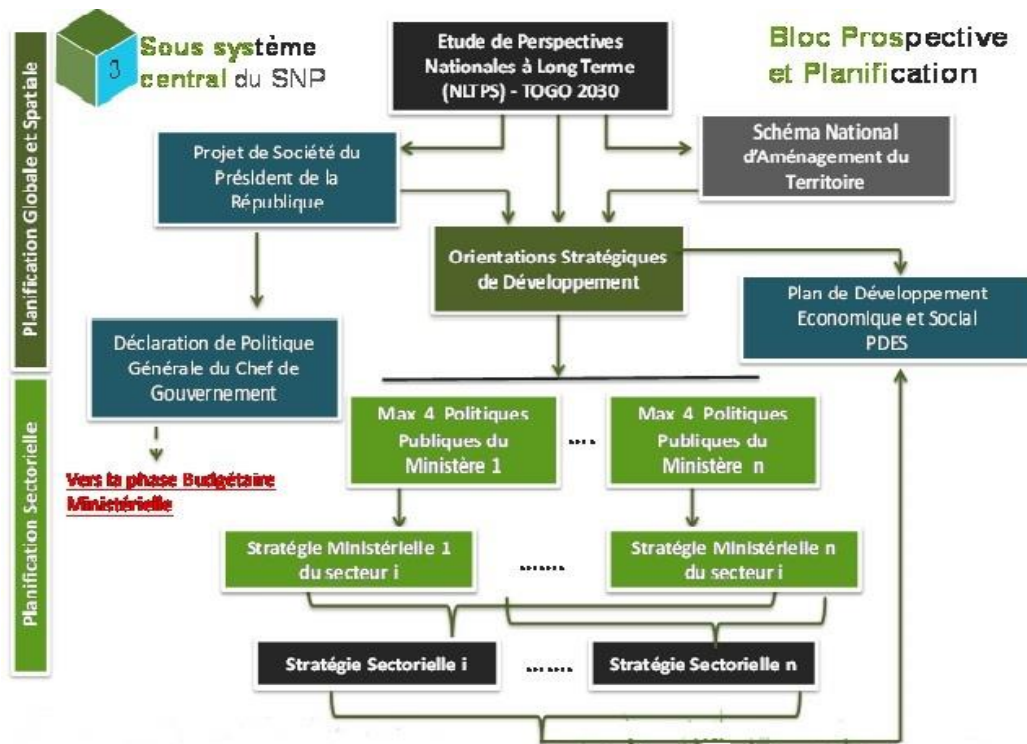
1. Développement des secteurs à fort potentiel de croissance ;
2. Renforcement des infrastructures économiques ;
3. Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi ;
4. Renforcement de la gouvernance ;
5. Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable.

1.3- Système national de Planification

Au lendemain de son accession à l'indépendance, le Togo a opté pour la planification comme moyen d'orienter et de conduire son processus de développement économique et social. Il a ainsi conçu et mis en œuvre quatre plans quinquennaux de développement auxquels ont succédé des programmes d'ajustement structurel puis des Stratégies de réduction de la pauvreté. En dépit des avancées enregistrées en matière de réformes pour l'assainissement des finances publiques, la relance de l'économie et l'amélioration des conditions de vie des populations, les capacités nationales de gestion du développement demeurent limitées.

C'est ainsi que le Gouvernement du Togo a fait l'option d'inscrire sa démarche de conduite du processus de développement dans une approche holistique, fondée sur une vision partagée de long terme. A cet effet, il importe d'asseoir un cadre de référence de mise en œuvre du « Système national de planification ». Dans cette optique, un document-cadre du système national de planification au Togo a été validé par l'ensemble des acteurs au développement (secteur public, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers) à l'occasion d'un forum national qui s'est tenu du 28 au 30 octobre 2014.

Le document-cadre a une double finalité : (i) systématiser et standardiser les pratiques ; et (ii) contribuer à la résolution des problèmes techniques répétitifs en matière de planification au Togo. Il repose sur le postulat suivant lequel, à l'intérieur d'un système de planification bien organisé, le dispositif organisationnel doit être stabilisé, les concepts doivent être standardisés, compris et appliqués de la même façon par l'ensemble des utilisateurs. L'architecture de ce système national de planification se présente comme suit :



Il faut noter que la mise en place d'un document-cadre du Système national de planification résulte de la nécessité d'une part, de renforcer les capacités de pilotage du développement du pays en le dotant d'un outil de référence pour la planification et d'autre part, d'ancrer dans la pratique, les changements de paradigme et d'approches intervenus dans la gestion du développement depuis une douzaine d'années (Objectifs du millénaire pour le développement, documents de stratégies de réduction de la pauvreté, réflexion sur l'agenda post-2015). Enfin, la mise en place d'un document-cadre du Système national de planification résulte de la nécessité d'apporter des solutions durables aux difficultés techniques récurrentes liées à l'hétérogénéité des méthodes et la multiplicité des outils de planification au sein de l'administration publique.

1.4- Mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement au Togo

La mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement adopté par la communauté internationale en 2000 n'a été effective au Togo qu'à partir de 2007, avec l'élaboration de la Stratégie nationale de développement à long terme basée sur les OMD (SND/OMD). A l'échéance de cet engagement mondial en 2015, le Togo a enregistré des progrès bien que des défis restent à relever.

En effet, il ressort du dernier rapport d'avancement des OMD que l'incidence de la pauvreté qui s'était accrue entre 1990 (32,2%) et 2006 (61,7%), a baissé et se situe à 55,1% en 2015. Le chômage qui touchait 6,5% des actifs en 2011 ne touche que 3,4% en 2015. Des améliorations sensibles ont été observées dans la réduction des inégalités avec un indice de Gini qui est passé de 0,393 en 2011 à 0,380 en 2015.

En outre, le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 76,2% en 2000 à 92,6% en 2014 et le taux d'achèvement du primaire est passé de 38,7% en 1990 à 83,6% en 2014. Aussi, le ratio fille/garçon dans l'enseignement primaire qui est de 0,99 en 2014 est très proche de la cible de 1 pour 2015.

En ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile, le taux est passé de 146 décès pour 1000 naissances vivantes en 1998 à 89 décès pour 1000 naissances vivantes en 2013. Le taux de mortalité infantile de son côté est passé de 78 décès pour 1000 naissances vivantes en 2006 à 49 décès pour 1000 naissances vivantes en 2013, soit une baisse de 31 points de pourcentage. Il faut noter que le taux de mortalité maternelle a diminué passant de 478 pour 100 000 naissances vivantes en 1998 à 401 pour 100 000 naissances vivantes en 2013. La prévalence du VIH/Sida qui était de 3,5% en 2000 a amorcé une tendance décroissante à partir de 2001 et est estimée à 2,5% en 2013, proche de la cible de 2% en 2015.

Par ailleurs, l'on a enregistré une forte dégradation de l'environnement, conjuguée à un faible accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissements améliorées. La situation environnementale du Togo est marquée par une diminution de la proportion de la superficie terrestre couverte par la forêt qui est passée de 12,6% du territoire national en 1990 à 7% en 2014. Quant à l'assainissement, la proportion de la population ayant accès aux infrastructures d'assainissement s'est améliorée, passant de 31,7% à 38,76% entre 2006 et 2014, mais reste encore en deçà de la cible de 50% pour 2015. Le taux d'utilisation d'eau potable par les ménages est passé de 56,1% à 61,8% en 2015; pour une cible de 75%. Tout ceci nécessite l'amplification des actions pour une meilleure préservation de l'environnement et une meilleure qualité de vie des populations. Les résultats montrent des progrès significatifs en matière de lutte contre la pauvreté et la faim, l'accès à l'éducation et la lutte contre le VIH/Sida. Malgré les avancées réalisées des défis restent à relever. C'est dans cette perspective que les objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015 viennent à point nommé pour combler le gap noté dans la mise en œuvre des OMD et consolider les acquis en intégrant davantage les trois (03) dimensions (social, économique et écologique) pour un développement durable à l'horizon 2030.

1.5- Processus de l'agenda post-2015 au Togo

Dans le cadre de l'agenda post-2015 au Togo, plusieurs processus ont été conduits dont entre autres :

1.5.1- Les Consultations nationales

Deux phases de consultations post-OMD ont été organisées au Togo.

- **Phase 1 :** Le Togo a fait partie des 19 pays africains retenus par les Nations Unies pour réaliser les consultations nationales. Le processus de ces consultations a été lancé le 10 janvier 2013 sous l'égide conjointe du Système des Nations Unies et du Ministère de la planification du développement. Les activités réalisées ont couvert toute l'étendue du pays et se sont principalement déroulées à trois niveaux hiérarchiques : au niveau local (*16 zones préfectorales*), au niveau régional (*5 chefs lieux*) et au niveau central (*Lomé*).

Au total, plus d'une cinquantaine de parties prenantes ont pris part aux débats parmi lesquelles les femmes, les hommes, les syndicats, les jeunes, les enfants, les cadres des départements ministériels, les décideurs, les chefs traditionnels, les organisations de la société civile (OSC), les personnes handicapées, les artisans, les personnes vivant avec le VIH (PVVIH), les médias, les partis politiques, le patronat, les travailleuses de sexe et les personnes âgées. Ces consultations, qui ont été organisées sous des formats adaptés aux profils des cibles, ont globalement visé à recueillir les préoccupations actuelles, les idées et propositions d'actions susceptibles d'avoir un effet catalyseur sur les progrès socio-économiques et de contribuer à accélérer le développement du pays. Le processus a permis de débattre autour d'une palette relativement large de thématiques en lien étroit avec le développement et de constituer un vaste corpus de matériaux qualitatifs qui ont fait l'objet d'une analyse de contenu comme indiqué dans le schéma ci-dessous.



- **Phase 2** : Le Togo a été retenu parmi huit (8)¹ pays pour conduire la deuxième phase de consultations nationales post-2015 dont le thème est : « **renforcement des capacités et construction des institutions efficaces** ». Ces consultations ont permis de fournir une contribution nationale au débat mondial sur les leçons apprises dans la mise œuvre des OMD en lien avec les capacités institutionnelles et les actions à entreprendre pour donner plus de chance de réalisation des objectifs de développement durable.

1.5.2- **Elaboration du programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'état pour le développement durable du Togo (PNRCME/DD 2015-2019)**

Le gouvernement togolais a élaboré le PNRCME/DD pour la période 2015-2019. Cet important programme a pour objectif de promouvoir la gouvernance inclusive et de contribuer à l'atteinte des objectifs du développement durable. Le PNRCME/DD s'articule autour de cinq (5) composantes à savoir: (i) gouvernance économique et environnementale ; (ii) gouvernance sociale, emploi et développement à la base ; (iii) gouvernance judiciaire, paix, démocratie et Etat de droit ;(iv) gouvernance administrative et locale ; (v) modernisation des services de l'Etat et promotion des technologies de l'information et de la communication.

1.5.3- **Formation sur la grille d'analyse du développement durable (GADD-F)**

¹ Costa Rica, Djibouti, le Kirghizstan, Malaisie, Moldavie, Pakistan, Rwanda, Togo et Turkménistan

Le gouvernement à travers le Ministère de la planification du développement, a organisé au niveau central et régional, des formations sur la grille d'analyse du développement durable, mise au point par la Chaire en Éco-conseil de l'Université de Québec à Chicoutimi. Ces formations ont préparé les acteurs de développement à la prise en compte du développement durable dans les politiques et stratégies de développement.

1.5.4- Formation sur la maîtrise d'outils d'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 et de la stratégie des achats publics durables au Togo

Il a été organisé à l'intention des acteurs au développement, des formations sur la maîtrise d'outils d'élaboration du Programme de développement pour l'après 2015 et de la Stratégie des achats publics durables.

1.5.5- Sensibilisation des Parlementaires sur l'Agenda post-2015

Le gouvernement a organisé un atelier de sensibilisation des parlementaires sur le processus de l'agenda post-2015. Voir M. KAZADI.

1.5.6- Sensibilisation des professionnels des médias et de la société civile

Il s'est agi de deux ateliers tenus les 09 et 10 septembre 2015 qui ont réunis les organisations de la société civile et les médias privés et publics. Ils ont permis de sensibiliser ces acteurs sur les résultats des OMD au Togo, les consultations nationales et la participation du Togo aux négociations internationales pour la définition de l'agenda post 2015.

1.5.7- Atelier de sensibilisation et d'information sur la planification régionale axée sur les ODD

La mise en œuvre des ODD nécessite des actions visant la réduction des déséquilibre entre les régions et à l'intérieur desdites régions. En plus, les acteurs locaux de développement jouent un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de développement durable et équitable. C'est dans ce contexte qu'un atelier de sensibilisation et d'information sur la planification régionale axée sur les ODD a été organisé du 28 au 30 décembre 2015 à l'intention des responsables des directions régionales sectorielles et leur personnel ainsi que les organes de développement et d'aménagement du territoire. L'objectif de l'atelier était de renforcer les capacités des acteurs sur la prise en compte des ODD dans la planification régionale.

II- CONDUITE DE LA REVUE

2.1- Démarche méthodologique de la revue

Quatre (4) étapes caractérisent la démarche méthodologique adoptée dans le cadre de l'élaboration de la revue. Il s'agit de:

- étape de préparation;
- étape de concertation;

- étape de rédaction;
- étape de validation.

2.1.1- Etape de préparation

Elle a permis : (i) l'identification et la mobilisation des parties prenantes, (ii) l'élaboration de la note conceptuelle, des termes de référence, du chronogramme et (iii) la mobilisation des ressources. *Le Guide méthodologique pour l'élaboration des programmes nationaux de développement post 2015* a fourni d'importants éléments à la réalisation de cette étape.

2.1.2- Etape de concertation

Il y a eu deux étapes de concertation: l'étape pré-collecte de données et l'étape post-collecte de donnée.

- ❖ *Concertation pré-collecte des données*: Elle s'est traduite par une réunion d'information et d'échanges tenue le 7 avril 2016 avec les parties prenantes (ministères sectoriels, partenaires techniques et financiers, secteur privé, institutions de la république, organisation de la société civile) sur la conduite du processus, les données à collecter ainsi que les efforts menés dans le cadre des ODD. Après cette concertation, un questionnaire a été transmis à toutes les parties prenantes pour être renseigné.
- ❖ *Concertation post-collecte des données*: Elle s'est tenue après la synthèse et l'analyse des données collectées ayant couvert la période du 9 au 17 mai 2016. Il y a eu deux niveaux de concertation: la concertation avec le secteur public sur les données synthétisées relatives à ce secteur qui s'est tenu du 24 au 25 mai 2016 puis la concertation avec le secteur privé, les organisations de la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers, du 26 au 27 mai 2016.

2.1.3- Etape de rédaction

Un secrétariat technique a été mis en place pour élaborer le projet de rapport qui résulte de toutes les informations collectées. Le rapport provisoire a été élaboré au cours d'une retraite tenue du 30 mai au 1er juin 2016 en prenant en compte les observations et recommandations des séances de concertation.

2.1.4- Etape de validation

La validation du rapport s'est faite à deux niveaux :

- *1^{er} niveau* : atelier de validation technique du contenu du rapport par les différentes parties prenantes (représentants des différentes structures consultées) qui s'est tenu le 14 juin 2016;
- *2^{ème} niveau*: adoption par l'autorité politique (Conseil des ministres) du rapport à présenter au FPHN.

2.2- Consultations des différentes parties prenantes

L'élaboration de la revue a été participative avec la consultation des différentes parties prenantes depuis le lancement de la revue jusqu'à la validation du rapport. Les acteurs étatiques qui ont intervenu dans le processus provenaient de tous les ministères et institutions de l'Etat ; les acteurs non-étatiques sont les partenaires techniques et financiers (PTF), les représentants de la société civile, du secteur privé et du monde académique.

III- POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE

3.1- Processus de sensibilisation et d'appropriation des ODD par les différents acteurs

Suite à l'adoption de l'agenda et dans le souci de préparer les acteurs multisectoriels de développement à adopter une attitude proactive vis-à-vis de cette dynamique, le Ministère de la planification du développement avec l'appui des PTFs a organisé une série d'ateliers qui ont permis aux acteurs de développement impliqués d'être au même niveau de compréhension.

Il s'est agi du premier **atelier de formation en pays francophone organisé par l'UNDESA et l'UNITAR sur l'intégration des ODD dans la planification nationale** tenu les 17 et 18 décembre 2015 à Lomé et qui a réuni plus d'une centaine de participants nationaux et de la sous-région. Cet atelier a permis de former les acteurs de développement sur les outils et méthodologie d'intégration des ODD et de leurs cibles dans la planification. A l'issue de cette rencontre, il a été défini une feuille de route pour l'intégration des ODD dans la planification.

Par ailleurs, le processus d'élaboration du rapport du Togo pour le forum politique de haut niveau a constitué un canal de sensibilisation et de partage sur l'agenda post 2015.

3.2- Intégration des ODD dans les cadres nationaux

Tous les ministères et institutions de la République au Togo disposent d'au moins un instrument de planification. Ces instruments sont les suivants : (i) Politique publique ; (ii) budget programme ; (iii) plan d'action ; (iv) stratégies nationales et sectorielles ; (v) plans stratégiques ; (vi) politiques nationales et leurs plans d'actions ; (vii) politiques sectorielles et leurs plans d'actions ; (viii) plans directeurs de développement.

Faisant suite à l'appel des Nations Unies après l'adoption de l'agenda à l'horizon 2030 demandant aux pays d'inscrire leurs actions de développement dans ce nouveau cadre, le Togo s'active à élaborer son plan national de développement basé sur les ODD.

3.2.1- Intégration des ODD dans la législation

Au Togo, il a été adopté en 2008, la loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement prévoyant la création de la Commission nationale de développement durable. L'existence d'un tel cadre juridique démontre la volonté du gouvernement à prendre en compte le développement durable dans la législation.

Cette volonté se traduit au niveau social par l'adoption le 13 décembre 2006 de la loi N°2006-010 portant code du travail et l'arrêté n°1464 MTEFP/DGTLS du 12 novembre 2007 déterminant les travaux interdits aux enfants conformément au point 4 de l'article 151 de la même loi. La constitution du 14 octobre 1992 révisée par la loi n° 2002-029 du 31 décembre

2002 principalement en son article 142 qui dispose ce qui suit : « l'Etat veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre inter-régional », l'illustre à suffisance.

3.2.2- Formulation du Plan national de développement (PND)

3.2.2.1- Leçons tirées de la mise en œuvre des OMD

Le Togo a élaboré son dernier rapport de mise en œuvre des OMD, duquel il a tiré des leçons afin de mieux réaliser les ODD. En termes de leçons tirées, il peut être retenu que :

- **le démarrage tardif de la mise en œuvre des OMD** au Togo a eu des incidences sur l'atteinte des objectifs. En dépit des efforts réalisés par le Gouvernement et ses partenaires et les cadres d'accélération élaborés pour augmenter les chances d'atteindre les OMD en 2015, la tâche n'était pas aisée et les goulots d'étranglement suffisamment nombreux pour être surmontés en quelques années. Mettre en œuvre les ODD dans des conditions encore meilleures nécessite dès lors, une pro activité des autorités, qui devraient maintenir le cap dans la mise en œuvre des réformes, le cadre de concertation avec les différents acteurs de développement (secteur privé, société civile, etc.) et la consolidation des partenariats régionaux et mondiaux ;
- **le mécanisme de suivi-évaluation et le système d'information** sont encore caractérisés par de nombreuses lacunes. Les efforts conjugués du Gouvernement et de ses partenaires pour la mise en place d'un système de production de statistiques récentes et fiables ont favorisé au plan national, le suivi des indicateurs des OMD. Cependant, l'irrégularité des enquêtes périodiques effectuées ne permet pas au Gouvernement d'observer la situation de l'évolution des indicateurs à temps réel afin de mettre en œuvre les solutions idoines pour répondre aux besoins des populations. Cette indisponibilité d'informations à temps réel limite également les PTFs dans leurs actions de planification et d'appui aux activités du Gouvernement. Il serait dans ce contexte judicieux de prendre les mesures adéquates pour faciliter périodiquement, la collecte des données par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) pour un meilleur suivi des indicateurs des ODD.

Au plan sectoriel, la non-effectivité d'un système intégré de suivi-évaluation mis en place ne favorise pas également de disposer des informations avérées pour de meilleures planifications et prises de décision. Le Gouvernement devrait veiller à l'opérationnalisation de ce dispositif tout en renforçant les capacités humaines, matérielles et institutionnelles nécessaires à son bon fonctionnement.

- **la mobilisation des ressources internes et externes doit être accrue** pour financer les activités devant concourir à la bonne mise en œuvre des ODD. Les ressources externes étant de plus en plus rares, le Gouvernement togolais devrait mettre l'accent sur ses ressources internes pour le financement des ODD. A cet effet, des mesures ont déjà été prises afin d'améliorer la mobilisation des ressources internes, notamment par la création de l'Office togolais des recettes (OTR). Toutefois, il conviendrait de renforcer ce dispositif à travers la mise en œuvre de certaines actions en l'occurrence (i) l'imposition du secteur informel, (ii) l'étude de nouvelles niches d'imposition et de

taxation, (iii) le renforcement des capacités techniques des agents et (iv) le renforcement de la sensibilisation à la citoyenneté fiscale.

Pour ce qui est de la mobilisation des ressources externes, le Gouvernement devrait concentrer ses efforts sur la coordination du système de gestion de l'aide publique au développement afin de maintenir la confiance des partenaires pour le financement de ses activités.

- **la capacité des acteurs ministériels** à maîtriser le processus national de passation des marchés impacte la célérité dans l'exécution des projets et limite le taux de consommation des ressources financières. Afin d'être plus efficace et efficient dans le financement et la mise en œuvre des ODD, il s'avère nécessaire de renforcer les capacités des cadres des ministères à l'élaboration et à la maîtrise d'ouvrage des projets.

3.2.2.2- Préparation des outils pour la formulation du PND

- **Définition des indicateurs** : La définition des indicateurs est une étape importante pour l'élaboration de la nouvelle stratégie des statistiques et le suivi du plan national de développement. C'est ainsi qu'un processus a permis de définir 512 indicateurs de produit, d'effet et d'impact accompagnés de leurs métadonnées. Par ailleurs sur cette base, une situation de référence sera établie pour faciliter la mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD. Il importe de souligner qu'à l'issue de ce processus de définition des indicateurs ODD et leurs métadonnées, les acteurs de développement se sont formés à la définition des indicateurs et familiarisés aux ODD et à leurs cibles.
- **Priorisation des objectifs, cibles et indicateurs du développement durable** : Cette activité a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan national de développement (PND 2018-2022), au cours d'un atelier tenu du 06 au 10 juin 2016 à Lomé.

L'objectif principal de cet atelier a été de prioriser les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et d'analyser leurs 169 cibles en tenant compte de la spécificité du Togo, en vue de leur prise en compte dans le Plan national de développement, les politiques et stratégies de développement.

Plus spécifiquement, il s'est agi de (i) s'approprier les ODD, (ii) analyser les ODD afin d'aboutir à une priorisation au niveau national, (iii) analyser la pertinence des cibles au niveau national, (iv) faire le choix des cibles pertinentes au regard des priorités nationales. Ainsi, à l'issue de cette formation :

- les participants se sont appropriés les ODD ;
- les Objectifs de développement durable ont été analysés et priorisés au niveau national ;
- l'analyse de la pertinence des cibles ODD a été faite au niveau national ;
- les différentes cibles pertinentes ont été identifiées au regard des priorités nationales.
- une feuille de route a été élaborée pour la mise en œuvre du processus de priorisation à l'échelle locale.

3.2.2.3- Intégration des dimensions du développement durable

- **A la 21ème Conférence des Parties tenue au Paris en 2015**, la communauté internationale a adopté un accord qui vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté afin de contribuer à l'objectif globale de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) de manière à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C. Dans ce cadre, le Togo a élaboré et transmis au secrétariat de ladite convention ses contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) qui est un document qui consigne les objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la période 2020-2030. L'objectif conditionnel de réduction totale des gaz à effet de serre pour le Togo est estimé à 31,14 % en 2030. Le besoin total de financement est estimé à environ 532 Milliards de FCFA.
- **Utilisation de l'outil GADD** : Pour intégrer les dimensions du développement durable, les cadres chargés de la planification des différents ministères sectoriels utilisent la Grille d'Analyse du Développement Durable (GADD) pour prendre en compte les dimensions du développement durable dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement (PSPP). Dans ce cadre, la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) et le Programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'État pour un développement durable (PNRCME/DD) ont été analysés et bonifiés.
- **Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC)** : Le gouvernement du Togo a retenu entre autres projets phares, d'initier la formulation et la mise en œuvre du programme d'urgence de développement communautaire pour la période initiale de 2016-2018 avec l'accompagnement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce programme qui vient en complément aux initiatives d'appui aux populations vulnérables, vise de façon globale à contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie des populations vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services socio-économiques de base et la réduction des inégalités sociales à travers des interventions ciblées.
Plus spécifiquement il vise à :
 - renforcer l'accès des populations aux infrastructures et équipements socio-économiques de base ;
 - renforcer les capacités de l'administration centrale et ses services techniques, directions régionales, celles des groupements professionnels et acteurs locaux en entrepreneuriat rural, et maîtrise d'ouvrage / œuvre, et gestion d'infrastructures et d'équipements communautaire;
 - promouvoir l'entrepreneuriat rural, renforcer la productivité des populations rurales et valoriser la production agricole à travers l'accès aux techniques et aux équipements de production et de transformation, ainsi que la facilitation de l'accès aux services financiers en partenariat avec les structures déjà mises en place;

- développer et mettre en place un système de géolocalisation, suivi-évaluation géo-référencé des infrastructures et équipements à même de renseigner sur les progrès du Programme et au-delà, servir au suivi des investissements/réalisations de l'Etat dans les différentes régions.

La mise en œuvre de ce programme vise à atteindre certaines cibles sociales des ODD non atteintes dans la mise en œuvre des OMD.

3.2.3- Efforts d'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement

- **Acteurs étatiques :**

Nombreuses sont **les institutions de la République** qui disposent des instruments de planification. En matière de l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies, elles ont fait des efforts assez importants à travers l'élaboration du PNR/CME/DD et du PUDC par le Premier ministre et la Présidence de la République respectivement. Ces institutions de la République entendent contribuer à la réalisation des ODD en élaborant et en mettant en application les textes (lois et décrets) tenant compte des ODD.

Les efforts faits par **les ministères** pour intégrer les ODD dans les instruments de planification sont entre autres : (i) la sensibilisation pour l'actualisation des politiques, stratégies, programmes et projets lors des réunions des directeurs et chefs service ; (ii) la vulgarisation des informations sur les ODD à travers les réunions de coordination technique des ministères; (iii) la sensibilisation pour l'appropriation des ODD ; (iv) l'identification et intégration des ODD dans les documents sectoriels ; (v) la participation aux rencontres internationales et régionales sur l'intégration des ODD dans la planification.

A titre d'exemple, **le ministère de l'agriculture de l'élevage et de l'hydraulique (MAEH)** a élaboré un projet d'adaptation aux changements climatiques et organisé un atelier de sensibilisation pour l'appropriation des ODD à l'intention de toutes ses directions. Cet atelier a permis de retenir les indicateurs les plus pertinents du département de l'agriculture de l'élevage et de l'hydraulique.

Par ailleurs, dans l'optique d'une bonne gouvernance dans l'exploitation minière, le Togo a adhéré aux principes et aux exigences de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et a été déclaré pays conforme. Mais le maintien de son statut exige la mise en œuvre et le respect permanent des principes et des exigences de l'ITIE.

Ainsi, bien que le Togo ait été choisi comme pays modèle en matière de respect des normes de l'ITIE, il y a de nombreux efforts à fournir et de défis à relever pour qu'il maintienne cette place. C'est justement dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance minière au Togo, qu'il a été initié le projet de développement et de la gouvernance minière qui bénéficie de l'appui financier de la Banque mondiale sur la période 2016-2020.

La mise en œuvre de ce projet va permettre d'assurer une meilleure gouvernance du secteur minier togolais et renforcer les capacités de gestion des ressources minérales de manière durable sur les plans écologique, social et économique.

- **Acteurs non étatiques**

Les acteurs non étatiques contribuent activement à la réalisation des ODD. Ces contributions se traduisent par les activités de :

- sensibilisation des acteurs cibles (communautés à la base, les jeunes, les femmes etc..) pour l'appropriation et la mise en œuvre des ODD ;
- renforcement de capacités et vulgarisation des documents et
- plaidoyers pour la mise en œuvre des ODD.

En outre, ils interviennent dans :

- la promotion de la consommation durable dans le cadre des principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur (PDNU-PC) ;
- l'assistance juridique aux détenteurs de droits ;
- la documentation sur la situation des droits de l'homme dans les pays et le plaidoyer pour l'amélioration du cadre juridique ;
- la recherche des partenariats efficaces ;
- le soutien des initiatives de développement durable.

❖ **Les partenaires techniques et financiers**

Les efforts des PTF dans l'intégration des ODD se résument principalement à l'appui à : (i) l'élaboration de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS II), (ii) la définition des indicateurs des ODD et (iii) le renforcement des capacités des cadres dans l'utilisation de la grille d'analyse du développement durable (GADD).

Ils s'engagent à appuyer le Togo dans l'intégration des ODD dans ses plans stratégiques nationaux de développement et ses politiques sectorielles. Ils apporteront également leurs appuis pour le suivi des ODD et pour le renforcement du système statistique national. Les partenaires techniques et financiers comptent accompagner le Gouvernement dans l'opérationnalisation des plans de développement sectoriels en lien avec les ODD.

❖ **La société civile**

La plupart des organisations de la société civile dispose d'instruments de planification. Certaines d'entre elles se sont engagées à prendre en compte les ODD dans leur plan stratégique. Par ailleurs, elles sont déterminées à appuyer le Gouvernement dans la vulgarisation des ODD, leur intégration dans la planification ainsi que leur mise en œuvre, notamment à travers des actions de plaidoyer et de mobilisation de ressources. La société civile jouera son rôle de veille citoyenne de respect des engagements pris par le Gouvernement et ses partenaires.

❖ **Le secteur privé**

Comme les autres acteurs, le secteur privé dispose également d'instruments de planification. En effet, le Conseil national du patronat du Togo a élaboré un plan stratégique 2013-2018 et s'engage à orienter ses activités sur les ODD.

❖ **Les institutions universitaires et de recherche**

Les institutions universitaires et de recherche s'engagent dans le cadre de la mise en œuvre des ODD à mettre plus d'accent sur l'adéquation entre la formation et l'emploi. Elles participeront activement aux évaluations sur les différents volets des ODD. Elles s'engagent

aussi à favoriser l'introduction et la vulgarisation des innovations technologiques durables. Elles comptent organiser régulièrement des communications scientifiques sur les progrès de la mise en œuvre des ODD.

❖ Les acteurs locaux

Les politiques territoriales sont des leviers incontournables dans l'atteinte des objectifs du développement durable, tant dans l'élaboration des politiques, que dans l'association des citoyens à leur mise en œuvre. De la même façon, l'importance du « local » et de l'ensemble des acteurs locaux comme acteurs majeurs du développement durable a été rappelée au Sommet de Johannesburg.

En outre, la mise en œuvre des ODD recommandent des actions pour réduire les déséquilibres entre les régions et à l'intérieur des régions. Aussi, les acteurs régionaux de développement seront mis à contribution pour l'atteinte des objectifs de développement équitable et durable.

Attentif à cet appel et pour impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre de l'agenda post-2015, le Gouvernement accorde une priorité à la décentralisation.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 141 de la Constitution togolaise organisant la République togolaise en collectivités territoriales sur la base du principe de décentralisation et faisant suite aux concertations avec toutes les parties prenantes (partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale, les partis politiques extra-parlementaires, et une plate-forme des organisations de la société civile) les 04 et 05 décembre 2013 à l'issue desquelles tous ont reconnu que l'organisation des élections locales comporte d'énormes défis et exigences et nécessite la réalisation de certains préalables, le gouvernement a mis en place un comité technique (composé par lesdits acteurs) en vue de l'élaboration d'une feuille de route sur des bases rationnelles et pérennes. Ce comité fut chargé, à travers un débat pluraliste, participatif, comparatiste et inclusif, de définir, à la lumière des réalités politiques et socio-économiques du Togo, de nouvelles orientations afin de rendre la décentralisation plus réaliste et plus efficace.

La feuille de route des élections définie à l'issue des travaux comporte sept (07) axes, à savoir :

- la révision de la loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales pour la rendre conforme à l'option choisie et créer notamment les communes, définir les transferts de compétences, définir le nombre de conseillers par commune et créer les conditions de l'intercommunalité ;
- la programmation d'élections pour les différents niveaux de décentralisation : le gouvernement pourrait adopter une démarche progressive en fonction des moyens. Dans ce cadre, les élections communales seront organisées prioritairement dans un premier temps. ;
- la recherche de financement et la construction des infrastructures minimales pour l'installation des nouvelles communes ;
- la communication sur les enjeux des élections locales ;
- la révision des listes électorales ;
- la fixation du calendrier des élections locales ;
- l'organisation effective des élections.

Faisant suite à ce qui précède, un avant-projet de loi portant communalisation au Togo a été adopté à l'issue des travaux du conseil des ministres du 24 mars 2016 puis transmise à l'Assemblée Nationale pour vote.

En outre, une loi portant création de quatre (4) nouvelles préfectures au Togo a été votée par l'Assemblée Nationale le 27 mai 2016. Le nombre de préfectures passe désormais de trente-cinq (35) à trente-neuf (39). La création de ces nouvelles préfectures se situe dans le prolongement des efforts pour rapprocher constamment l'administration des administrés pour une meilleure qualité du service public et de meilleures conditions de vie des populations à la base.

Parallèlement au processus de décentralisation et pour permettre une appropriation des ODD par les responsables des directions sectorielles et leurs personnels ainsi que les organes de développement et d'aménagement du territoire, les capacités desdits acteurs ont été renforcées sur la planification régionale axée sur les ODD du 28 au 30 décembre 2015.

3.2.4- Thématiques émergentes importantes

- **Energie** : Dans le cadre de la troisième communication nationale sur les changements climatiques réalisée en 2015, il est noté que la consommation de l'énergie totale au Togo est de 67% pour les ménages, 22% pour le transport, 9% pour les services marchands et publics et 2% pour les industries.

La consommation des ménages est essentiellement constituée par la biomasse (bois de feu, charbon de bois et quelques déchets végétaux). Concernant l'énergie électrique, elle représente un total de 3% et est répartie comme suit : 54% de consommation pour les ménages ; 31% pour l'industrie et 15% pour les services marchands et publics. Cette consommation totale de 3% d'électricité montre que le pays présente un sérieux déficit traduisant la forte utilisation de l'énergie bois et fait donc face à un défi majeur pour la couverture des besoins en énergie électrique.

Dans cette optique, le Togo s'engage à orienter les stratégies, programmes et plans vers un développement sobre en carbone basé sur le développement des énergies nouvelles et renouvelables.

Pour la période 2005 à 2030, un accent sera mis sur : l'éclairage efficace dans les ménages électrifiés, l'électrification rurale par solaire PV, l'introduction de foyers améliorés à charbon de bois et de foyers GPL dans les ménages, la réalisation du barrage hydraulique d'Adjarala et l'amélioration des infrastructures de transport et développement du transport public.

- **Erosion côtière** : L'élévation du niveau marin a des effets entre autres sur l'accélération de l'érosion côtière. Ces effets sur le système biophysique entraîneraient inévitablement des impacts d'ordre socio-économique très importants puisqu'ils toucheraient des milliers de personnes en milieux urbains et ruraux, des superficies considérables de terres et mettraient en péril l'économie, les infrastructures et les établissements humains.

Les données relatives à l'érosion côtière (valeur de recul du trait de côte) dans les conditions actuelles indiquent en moyenne 5 m/an. Cette valeur de recul du trait de côte augmentera progressivement à 10 m/an.

A cet effet, le gouvernement vise entre autres à : (i) lutter contre l'érosion cotière du PK11 au PK45 ; (ii) renforcer la résilience des infrastructures en zone côtière aux

changements climatiques et (iii) renforcer la résilience des communautés de la zone côtière aux changements climatiques.

• **Emploi des jeunes** : c'est une préoccupation majeure du Gouvernement togolais qui s'est traduite par sa prise en compte dans un axe stratégique de la SCAPE. Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement se fera sienne, la cible consistant à réduire considérablement d'ici à 2020, la proportion de jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent aucun enseignement ni aucune formation.

• **Renforcement des capacités** : l'avènement des nouveaux paradigmes et des thématiques émergentes nécessitent le développement des capacités de toutes les parties prenantes en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle en connaissance de l'importance des différents défis à relever.

3.3- Analyse thématique en lien avec la thématique mondiale

Le Togo a connu entre les années 1990 et 2005 une crise socio-politique qui a mis à mal ses tissus socio-économique et administratif. L'administration publique, qui devait impulser toutes les actions de développement a été affaiblie aussi bien sur le plan structurel que celui de ses capacités humaines. Dans ces conditions, il apparaissait difficile d'atteindre pour 2015 les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et il convient de refonder les capacités au plan organisationnel, institutionnel et des ressources humaines pour espérer atteindre les objectifs du développement durable assignés pour 2030.

Au sortir de cette longue période de léthargie, et en vue de faire du Togo un pays émergent à l'horizon 2030, le Gouvernement togolais, avec l'appui technique et financier des partenaires a élaboré sa Stratégie de développement à long terme basée sur les OMD (SRP/OMD), les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), le Programme national de renforcement de capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable (PNRCME/DD). Il s'agit, à travers ce dernier programme, de restaurer les capacités à la fois humaines, institutionnelles et organisationnelles, fortement érodées avec la longue crise socio-politique, en vue de remettre le Togo sur la rampe du développement durable.

Spécifiquement, le PNRCME/DD ambitionne de :

- créer les conditions favorisant l'instauration des capacités réelles en matière de programmation et de planification des actions de développement ;
- accroître l'efficacité, l'efficience et la productivité au niveau du fonctionnement de l'administration publique ;
- améliorer la performance des institutions et des ministères pour faciliter l'atteinte des objectifs de développement durable ;
- créer un environnement incitatif au développement d'un secteur privé national professionnel et productif et de la société civile ;
- renforcer la participation citoyenne au développement, au processus de paix et de réconciliation nationale, à la décentralisation et à la démocratie locale ;
- accroître les opportunités de création d'initiatives génératrices d'emplois dans les domaines du développement durable en exploitant le dynamisme des jeunes, les opportunités de la décentralisation, des ressources du genre, et des nouveaux métiers liés à l'environnement, à l'économie verte, au développement du commerce et des services ;

- promouvoir la croissance créatrice d'emplois, la protection de l'environnement, le maintien de la paix, de la sécurité, de la justice, de la liberté et de l'égalité de tous à tous les niveaux pour répondre aux exigences du développement durable ;
- promouvoir la gouvernance inclusive et un développement inclusif en adéquation avec les besoins des citoyens.

Le PNCME/DD est éminemment un programme de renforcement des capacités qui se justifie essentiellement par la nécessité de restaurer les capacités et les compétences indispensables à l'opérationnalisation des instruments de planification nationale, notamment la SCAPE et le PND.

IV-MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

4.1- Mobilisation des moyens pour la mise en œuvre

Pour mobiliser les ressources, une feuille de route de la formulation du Plan national de développement (PND) a été élaborée. Celle-ci a pour but de définir les grandes étapes visant la conception et la mise en œuvre du Plan national de développement, qui sera le cadre de référence pour la mise en œuvre du développement durable au Togo pour la période 2018-2022.

Suite à cette étape préparatoire, le gouvernement compte organiser une table ronde des bailleurs pour faciliter la mobilisation des ressources externes. Quant aux ressources internes, leurs mobilisations se feront avec la participation active du secteur privé et la diaspora. Par ailleurs, le Togo a engagé des réformes permettant une meilleure mobilisation des ressources internes en créant l'office togolais des recettes (OTR) par la loi N° 2012-016 du 14 décembre 2012.

L'office est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion administrative et financière et placé sous la tutelle du ministère chargé des finances, responsable de l'élaboration de la politique fiscale.

A cet effet, l'office a pour missions entre autres de :

- promouvoir le consentement volontaire à l'impôt auprès des contribuables ;
- assister le gouvernement dans sa politique de promotion de l'investissement privé et de facilitation des échanges commerciaux ;
- combattre la fraude et l'évasion fiscales et coopérer à cette fin avec les pays étrangers ;
- produire et de publier les statistiques concernant la collecte des recettes fiscales et douanières.

En vue d'optimiser les résultats attendus, un contrat de performance est signé entre le ministre chargé des finances et le conseil d'administration de l'OTR. L'ensemble des recettes perçues par l'office est versé sur le compte unique du trésor ouvert à l'agence nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Avec la mise en place de l'Office Togolais des Recettes, l'intégration des services des impôts et des douanes a été réalisée pour plus d'efficacité.

Pour l'opérationnalisation à court, moyen et long termes de la stratégie de mobilisation des partenariats et de ressources, il est recommandé au Gouvernement togolais d'intensifier les

actions qui permettraient d'accéder ou d'optimiser l'exploitation des ressources mobilisables auprès de certains mécanismes ad hoc tels que les contrats de partenariat public-privé ; le Millenium Challenge Account (MCA) ; le marché financier régional ; les fonds de la diaspora ; la coopération décentralisée ; la coopération avec les pays émergents.

4.2- Défis en matière de mobilisation des ressources

L'enjeu principal de la mobilisation des partenariats et des ressources est centré sur l'atteinte des objectifs de développement et d'émergence du pays tels que définis dans la SCAPE. A cet enjeu principal se greffent six défis majeurs à relever ; il s'agit de :

- l'évolution vers la sortie de la fragilité et du statut de PMA ;
- le renforcement des capacités du secteur privé national pour le rendre apte à jouer un rôle prépondérant comme moteur de la croissance et de transformation structurelle de l'économie ;
- l'augmentation de la rentabilité des investissements privés en tant que contribution à l'accélération de la croissance ;
- l'élaboration d'une politique fiscale adaptée aux objectifs de développement durable du Togo ;
- l'accélération de l'industrialisation, de la diversification et de la compétitivité de l'économie togolaise.

V- PROCHAINES ETAPES

5.1- Aperçu des prochaines étapes

5.1.1- Objectifs à court et moyen termes et étapes définies

- Dans le court et moyen terme, l'objectif visé par le Togo est l'élaboration du Plan national de développement (PND) qui sera mis en œuvre sur la période 2018-2022, à la fin de la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) qui est en cours de mise en œuvre. A cet effet, les étapes suivantes sont à considérer :
- ❖ Elaboration et validation du PND:
 - élaboration de l'atlas des ODD au TOGO ;
 - choix des ODD adaptés au Togo ;
 - définition des cibles et indicateurs au niveau national ;
 - établissement de la situation de référence des indicateurs ;
 - définition des cibles intermédiaires ODD pour le Togo ;
 - élaboration du PND ;
 - validation du PND.
- ❖ Elaboration du guide d'intégration des ODD dans la planification ;
- ❖ Renforcement des capacités sur l'intégration des ODD dans la planification ;
- ❖ Actualisation des politiques et stratégies existantes au regard des ODD ;
- ❖ Actualisation de la fiche de gouvernance du Togo en vue de la redevabilité dans le cadre de la mise en œuvre du PND ;

- ❖ Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre des ODD ;
- ❖ Vulgarisation du PND.

5.1.2- Objectifs à long terme

Dans le long terme, il sera question d'évaluer le PND au regard des ODD et de la vision du Togo 2030.

5.2. Défis anticipés pour les objectifs à court et long terme

Pour bâtir une société fondée sur un développement économique et social harmonieux, soucieux de l'environnement qui sauvegarde le patrimoine culturel, le Togo doit s'engager d'ici 2030 pour : (i) la consolidation de la relance économique et la promotion des modes de production et de consommation durables ; (ii) la dynamisation du développement des secteurs sociaux et la promotion des principes d'équité sociale ; (iii) l'amélioration de la gouvernance environnementale et la gestion durable des ressources naturelles ; (iv) l'éducation et le renforcement des compétences pour le développement durable.

5.3. Actions à mener ou planifier pour aborder les défis anticipés

A cet effet, les actions à mener doivent essentiellement viser : (i) le maintien d'un cadre macroéconomique stable ; (ii) la poursuite et l'accélération des réformes structurelles ; (iii) l'amélioration continue du climat des affaires ; (iv) le renforcement de la gestion des finances publiques ; (v) l'amélioration de la transparence dans la gestion des affaires publiques à travers la lutte contre la fraude, la corruption et le blanchiment des capitaux ; (vi) le renforcement du partenariat et de l'efficacité de l'aide publique au développement ; (vii) le renforcement de la planification et du système statistique national ; (viii) la promotion de l'intégration régionale.

VI-CONCLUSION

Avant l'avènement des Objectifs du développement durable, le Togo s'était déjà doté d'une vision qui est de bâtir une société fondée sur la base d'un développement économique et social harmonieux et supportable pour l'environnement d'ici 2030. Cette vision a été matérialisée à travers une Stratégie nationale de développement durable (SNDD). En outre, en 2007, le pays a élaboré une stratégie à long terme basée sur les OMD mise en œuvre à travers les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi. A l'échéance de la mise en œuvre des OMD en 2015, les efforts du Gouvernement ont permis d'enregistrer des progrès significatifs sur certains objectifs (lutte contre l'extrême pauvreté et la faim, l'éducation et la lutte contre le VIH/Sida). Des avancées non moins importantes ont été notées dans la réalisation des autres objectifs même si les défis restent à relever pour atteindre les cibles fixées pour 2015.

Quels que soient les résultats obtenus dans la mise en œuvre des OMD, le plus important aujourd'hui, est sans doute, de savoir prendre appui sur la somme des expériences acquises pour se projeter résolument dans l'avenir.

Ainsi, le Togo se réjouit d'avoir été associé au processus de conception des ODD et à leur adoption en 2015. Plusieurs initiatives pour l'appropriation des ODD par les acteurs au développement ont été mises en œuvre. Le Gouvernement réaffirme par conséquent son

attachement à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable qui, comme mis en évidence, est en train d'être intégré dans les cadres nationaux de planification, notamment dans les politiques et stratégies sectorielles et dans le Plan national de développement (2018-2022) qui succédera à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (2013-2017).

Le présent rapport rend compte des efforts du Togo dans l'intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification de développement.

Le Togo entend œuvrer en étroite collaboration avec la communauté internationale pour la mise en œuvre réussie du programme de développement mondial.

ANNEXES

